

Procès-verbal de l'assemblée publique du conseil de quartier de Parent des secteurs Parent, Base Radar et Clova tenue le 25 janvier 2017 à 19 h 30 à l'École Notre-Dame-de-l'Assomption située au 53, rue Nationale à Parent.

Étaient présents :	Madame :	Sylvie Lachapelle, présidente
	Messieurs :	Laval Michaud, membre du conseil de quartier Mario Lefebvre, membre du conseil de quartier
Invités :	Messieurs :	Normand Beaudoin, maire Marco Lethiecq, directeur général Jean-Sébastien Poirier, greffier Patrice Bergeron, directeur développement économique et forestier Justin Proulx, directeur du Service aménagement, développement du territoire et urbanisme Jean Boissonneault, vice-président des opérations, Arbec
	Madame	Julie Boucher, adjointe de direction RH et DG
Étaient absents	Messieurs	Michel St-Hilaire, membre du conseil de quartier Pierre Audet, membre du conseil de quartier

Mme Andrée Morency agit à titre de secrétaire du conseil de quartier
Assistance : 50 personnes

1. MOT DE BIENVENUE

En premier lieu, Mme Lachapelle s'excuse du malentendu quant à l'heure du début de l'assemblée. Elle souhaite la bienvenue à tous les gens présents et les remercie d'être si nombreux à s'être déplacés pour l'occasion. Elle désire cependant faire taire certaines rumeurs concernant le coût mensuel pour le projet des égouts que certaines personnes véhiculent au fait qu'il en coûterait 700,00 \$ par mois ce qui est totalement inexact. Cela représenterait plutôt une somme de 700,00 \$ par année sur une période d'environ 20 ans. Il est évident que plus nous retardons, plus les coûts risquent d'augmenter. Ce n'est pas un caprice, le gouvernement exige qu'on soit conforme avant 2020. Ce n'est pas acceptable qu'en 2017 nos égouts se jettent encore dans les lacs. Alors il faut agir et nous travaillons très fort pour obtenir le maximum de subvention. Pour les gens de la Base Radar qui ont fait une demande pour l'implantation de lumières de rue, elles seront installées à l'été 2018. Elle profite de l'occasion pour féliciter le travail du Comité des loisirs auprès de nos jeunes et ce n'est pas fini, l'installation de modules supplémentaires est à venir. C'est en travaillant tous ensemble que l'on peut réaliser les projets. Elle tient à informer la population que le journal Le Parentois devrait être à nouveau publié, tout dépendant de la collaboration de tout un chacun. Les gens souhaitant se joindre à l'équipe devraient communiquer avec la présidente par intérim madame Vivianne Guilbeault. Elle tient à féliciter Vivianne par la même occasion. De même, le Comité de l'Âge d'or a repris du service ayant à sa tête madame Françoise Gélinas. Félicitations également à Françoise et à son équipe. Nous avons de très beaux projets pour Parent, tel le réseau cellulaire. Comme elle l'a toujours mentionné, elle travaille pour et avec nous. Elle souhaite une très bonne soirée et sans plus tarder elle laisse la parole au maire de Ville de La Tuque, monsieur Normand Beaudoin.

Le maire, M. Beaudoin remercie la conseillère Mme Lachapelle. Il salue les personnes présentes et cela lui fait grandement plaisir d'être ici et il peut nous garantir qu'il aurait fallu beaucoup plus de neige pour l'empêcher d'être avec nous. Nous n'avons pas souvent de réunions, soit une environ une aux six mois, donc c'est important qu'on puisse venir répondre à vos questions. Nous sommes un conseil municipal ouvert et nous sommes ici pour vous donner toutes les informations nécessaires et les intervenants présents sont en mesure de répondre à vos questions. Sans plus tarder, nous allons procéder à l'adoption de l'ordre du jour et il souhaite bonne soirée à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Laval Michaud
APPUYÉ PAR monsieur Mario Lefebvre
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1) Mot de bienvenue
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2015
- 4) Suivi au procès-verbal du 30 septembre 2015
- 5) Dossiers :
 - a) Suivi / Projet de collecte et traitement des eaux usées, secteur Parent
 - b) Téléphonie cellulaire
 - c) Bâtiments vétustes et nuisances
 - d) Coupe de bois autour de Parent (panneau d'interprétation par le MFFP)
 - e) Loisirs au secteur Parent (patinoire, gymnase, etc.)
 - f) M. François Thouin, président du Club motoneige Alliance du Nord nous parlera de ses projets
 - g) M. Jean Boissonnault de Gestion Arbec répondra à nos questions.
- 6) Divers
- 7) Période de questions
- 8) Levée de la réunion

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mario Lefebvre
APPUYÉ PAR monsieur Laval Michaud
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 30 septembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

Rien de particulier à souligner.

5. DOSSIERS

a) Suivi / Projet de collecte et traitement des eaux usées au secteur Parent

M. Lethiecq remercie monsieur le maire. Il rappelle aux gens que plusieurs consultations ont été tenues sur le projet des eaux usées du secteur Parent. À l'évidence le projet ne sera pas subventionné à 95 %. Nous avons procédé à une nouvelle demande dont la date limite pour la présentation était le 23 septembre dernier et le projet n'a pas été retenu. Plusieurs municipalités avaient accès également à ce programme.

Par contre, le gouvernement a bonifié un nouveau programme d'aide aux municipalités de moins de 6 000 habitants. Nous allons réitérer notre demande cependant ce ne sera pas pour 2017, mais peut-être en 2018. La problématique que nous rencontrons c'est que le gouvernement nous exige d'être conforme d'ici 2020.

En 2012, la députée Mme Julie Boulet nous avait avisés qu'il risquait d'avoir un problème pour l'obtention d'une aide financière à 85 % et bien c'est cette situation que l'on vit à l'heure actuelle avec ce dossier. Peut-être en 2019, si le gouvernement fédéral offre de nouveaux programmes d'aide financière.

M. Venneman : avec ce que nous savons aujourd'hui, il aurait mieux fallu accepter l'offre à 85 % en 2012, car avec l'inflation en 2018 le montant ne sera pas le même.

R : M. Lethiecq répond que M. Venneman a tout à fait raison.

Mme Vivianne Guilbeault : demande quel est le coût pour la réalisation du projet. Elle a entendu dire que le projet est évalué à plus de 8 M\$.

R : M. Lethiecq mentionne que sur les projets en analyse le plus coûteux s'élève à 8 M\$ et le moins élevé est à 4,5 M\$ dont le coût annuel revient à 700,00 \$ par résidence sur une période de vingt ans.

M. Venneman : les gens dont les installations sont conformes n'auront pas à payer. Donc si d'ici trois ou quatre ans, d'autres gens vont sûrement s'installer une fosse septique alors nous allons perdre 25 % des payeurs et cela fera augmenter la facture.

R : M. Lethiecq souligne que la Ville s'est engagée à réserver des sommes pour palier à ce manque.

M. Jean Dupont : est-il possible de refaire une nouvelle étude, car si nous attendons encore en 2020 le coût du projet sera encore plus élevé et pouvons-nous refaire cette étude en 2017.

R : M. Lethiecq répond que le dossier est prêt, les études ont été réalisées et la technologie a été choisie, il nous reste juste à aller en appel d'offres pour lancer le projet.

M. Jacques Michaud : quelle est la durée de vie d'une fosse septique et quel en est le coût d'installation.

R : M. Proulx précise que la durée de vie d'une fosse septique est d'environ quinze ans et cela représente un coût d'installation entre 5 000 \$ et 10 000 \$.

M. Michaud : alors les gens devraient plutôt s'installer une fosse septique, car cela coûterait moins cher.

R : M. Proulx mentionne que le problème pour plusieurs propriétaires c'est qu'ils n'ont pas assez de terrain pour l'installation d'une fosse septique. M. Michaud ajoute que les gens ont juste à s'installer des réservoirs troués comme à la scierie. M. Proulx spécifie que cela ne fonctionne plus de cette façon. De plus, la scierie n'aura pas le choix lui aussi de se conformer.

M. Mario Lefebvre : en ce qui concerne l'ancienne base de radar, c'est nous qui aujourd'hui payons pour les erreurs que le gouvernement a commises à l'époque. Nous avons pris possession des maisons et M. Trudeau devrait comprendre que ce n'est pas nous, mais le gouvernement fédéral qui a fait l'erreur.

R : M Lethiecq mentionne que le ministère de l'Environnement ne sait pas trop quoi faire avec le dossier de la Base Radar. C'est un dossier assez complexe puisque c'est une ancienne base militaire.

M. Dupont : en étant situé à la tête des eaux, il croit que notre dossier devrait être priorisé.

R : M Lethiecq souligne que le dossier a été déposé avant la date limite, mais il n'a pas été retenu. Le programme fédéral s'adresse à l'ensemble des villes et des municipalités des provinces et des territoires du pays.

M. René Pélouquin : C'est sûr que ça finit à Ottawa. La tête des eaux part d'ici et ça finit dans la rivière Outaouais.

M. Lethiecq mentionne que nous avons fait le tour pour ce sujet et ajoute que si les gens ont encore des questions ils sont là pour y répondre. Maintenant, nous allons passer au point suivant à l'ordre du jour, soit la téléphonie cellulaire. Ce n'est pas de la poudre aux yeux, le responsable de ce projet, M. Bergeron va vous faire son exposé.

b) Téléphonie cellulaire

M. Patrice Bergeron mentionne qu'un communiqué de presse est paru ce matin afin d'annoncer un important projet de déploiement de service Internet et de cellulaire sur le territoire de l'agglomération de La Tuque. Le projet à l'étude présentement couvre les municipalités de La Bostonnais et de Lac Édouard et bien sûr le secteur Parent. Nous travaillons fort avec Solutions Ambra une grande compagnie de télécommunication qui procédera aux demandes d'aide financière auprès des deux programmes gouvernementaux qui sont sortis avant la période des Fêtes, soit « Brancher pour innover » au fédéral qui dispose d'une enveloppe de 500 M\$ et « Québec branché » au provincial quant à lui dispose d'une enveloppe de 100 M\$. Donc les aides financières sont là et disponibles. Nous sommes bien positionnés pour réussir à obtenir les subventions nécessaires. Par contre, il reste un défi de taille, c'est de construire des tours pour offrir le service et cela requiert de la clientèle. En ce moment, Solutions Ambra analyse cette situation et nous avons bon espoir que dans les trois endroits mentionnés nous allons être capable d'arriver à offrir ces services aux citoyens. Nous travaillons très fort pour obtenir une réponse positive au printemps. La date limite pour produire cette demande d'aide financière est le 13 mars prochain. Notre rôle est un travail de soutien, car ne n'est pas nous qui procédera aux demandes, cela prend un télécommunicateur qui va vous offrir des services directement. D'ailleurs, l'agglomération de La Tuque a adopté une résolution pour appuyer ce projet lors de la dernière assemblée du conseil au mois de janvier dernier. Ainsi, nous allons pousser très fort auprès des instances gouvernementales pour réussir à implanter ces services dans les régions mal ou non desservies, comme ici à Parent.

Donc ça va bien. Par contre, les programmes d'aide financière sont axés sur l'accessibilité à des services Internet haute vitesse, mais par la bande va nous offrir le cellulaire parce que l'accès à Internet sera offert dans les maisons par le service LTE par le biais du WIFI et du cellulaire. C'est une bonne nouvelle pour nous que ce programme peut régler l'accès à des services Internet haute vitesse et du cellulaire.

M. Dupont demande si les quatre tours actuelles du réseau micro-onde entre Fitzpatrick et Senneterre pourraient servir pour les antennes.

R : M Bergeron mentionne que toutes les solutions seront analysées. C'est sûr que nous allons préconiser d'amener la fibre optique à Parent, car c'est la solution la plus efficace. Par contre, nous savons que le réseau micro-onde permet de donner des services, mais il demeure plus limité que la fibre optique. Cependant, les programmes offerts par le gouvernement permettent de financer jusqu'à 100 %, donc nous allons essayer d'aller chercher le maximum pour offrir le service complet à la population.

M. Venneman demande quand le projet sera réalisé s'il est retenu.

R : M Bergeron mentionne que la date limite de dépôt est le 13 mars et nous devons être informé quelques mois à la suite de la date limite de dépôt des projets si le nôtre a été retenu ou non. Si le projet est retenu, ils ont l'intention de réaliser le projet très rapidement dans une seule phase pour un seul projet global et il travaille avec Solutions Ambra en ce sens. M Lethiecq ajoute que le tout devrait se faire à l'intérieur d'une période d'un an.

M. Venneman demande quel est le nombre de kilomètres pour être desservi par le cellulaire et quel en sera le coût.

R : M Bergeron répond que c'est une bonne question. La distance est d'environ vingt kilomètres. Le meilleur endroit sera sélectionné afin d'obtenir le meilleur rendement et le prix devrait être comparable à celui des grands centres, c'est très intéressant pour les consommateurs. M Lethiecq ajoute que l'avantage c'est qu'il y a beaucoup de villégiature, c'est un plus pour augmenter la population.

M. Thouin souligne que les gens choisissent les endroits où ils se sentent en sécurité, en donnant comme exemple que les gens désirent avoir accès au cellulaire. C'est bien évident, qu'avec cet accès, nous allons multiplier le nombre de touristes dans la région.

R : M Bergeron souligne qu'effectivement cela pourrait se produire. Par contre, les gouvernements ne rentrent pas cette équation dans leurs calculs. Ils tiennent compte du bassin de résidents pour chacune des zones. Par exemple, toute la portion non habitée le long de la route 155 qui se rend au lac St-Jean n'est pas couverte par le programme. Il va falloir continuer à faire comprendre au gouvernement que l'aspect sécurité doit être considéré dans le nouveau programme.

c) Bâtiments vétustes et nuisances

M. Lethiecq mentionne que c'est un dossier qui revient très souvent et les gens se demandent si les procédures avancent. Messieurs Poirier et Proulx vont vous donner l'information sur l'ensemble des bâtiments répertoriés, des coûts que cela implique et surtout l'avancement des dossiers produits à la Cour municipale.

M. Lefebvre désire exprimer les commentaires émis par les gens de Base Radar. Le terrain de l'ancien hôpital devrait être débarrassé des nuisances par la suite ils feront de même sur leur terrain.

Il y a eu une réplique du côté de l'assistance non audible de Mme Talbot.

M. Poirier fait un suivi sur le plan d'action présenté le 30 septembre 2015 pour deux ans sur ce qui a été réalisé et ce qu'il reste à faire.

- En 2015, 39 visites par le Service de sécurité incendie et 8 par le Service de l'urbanisme pour un total de 47 visites.
- Transmission de 16 mises en demeure par le Service de sécurité incendie et 6 par le Service de l'urbanisme pour un total de 22.

- En 2015, émission de 14 constats d'infraction, donc 5 par le Service de sécurité incendie et 9 par le Service de l'urbanisme. À ce jour, aucun n'a été payé dans les 30 jours suivant leur réception. De ses constats d'infractions, 8 jugements ont été obtenus, donc un avec acquittement de la part du juge et sept jugements avec ordonnance.

Il donne une idée du travail qui a été fait à Parent depuis 2015, soit 152 visites d'inspection, transmission de 99 mises en demeure et émission de 32 constats d'infraction.

C'est certain que les gens qui ont reçu un constat dont nous avons obtenu une ordonnance qui ne nettoient pas leur terrain, la Ville va ramasser les nuisances au frais du propriétaire. L'échéance de cette ordonnance du tribunal est le mois de mars 2017.

Mme Vivianne Guilbeault : j'ai reçu trois mises en demeure pour la présence de trois roulottes sur le même terrain. Elle se questionne à savoir s'il elle va recevoir qu'un seul constat pour ces trois mises en demeure si elle ne se conforme pas à la réglementation.

R : M. Poirier lui répond que non, car ce sont trois infractions différentes l'une de l'autre.

M. Denis Chatillon : nous avons fait des plaintes, car le voisin ramasse tout ce qu'il peut au dépotoir et ramène ces débris sur son terrain. Son bâtiment a été incendié, nous avons de nouveau porté plainte, car rien n'est ramassé et rien ne se fait à l'heure actuelle. Il se demande si nous attendons que les jeunes aillent jouer là et se blessent pour faire quelque chose.

R : M. Poirier mentionne que la Ville est là pour appliquer ses règlements et nous ne pouvons entrer sur une propriété privée si nous n'avons pas de jugement. Cependant, la responsabilité demeure toujours au propriétaire de l'immeuble, il court des risques si toutefois il y a des dangers.

De notre côté pour sécuriser un immeuble ou un terrain il nous faut l'autorisation du tribunal.

Nous discutons de ce dossier déjà depuis plusieurs années, mais il faut suivre la procédure, c'est long, mais il faut y aller étape par étape pour ne pas perdre un dossier devant la cour. Au printemps prochain, vous devriez voir bouger les choses sur certains terrains. Il en coûte de 30 000 \$ à 35 000 \$ par dossier lorsque nous entreprenons des démarches pour nous permettre de démolir un bâtiment dans le but d'obtenir un jugement en Cour supérieure. Il tient à dire qu'il n'y a pas juste à la Ville de La Tuque qu'il y a des problèmes de nuisances et de bâtiments désuets. Pour 2017, la Ville a adopté un budget de 100 000 \$ pour la démolition de certains bâtiments désuets qui ont été priorisés.

M. Chatillon : mon voisin ne reste plus là, mais il continue à rapporter les déchets du dépotoir sur son terrain et demande si la Ville peut l'empêcher de faire cela. De plus, il se questionne à savoir ce qui se passe avec les bâtiments incendiés et que le tout reste tel quel.

R : M. Poirier souligne qu'il est interdit de prendre des objets au dépotoir ou sur le bord des chemins pour les déposer sur son terrain, car cela devient des nuisances. Pour répondre à vos deux questions, à l'heure actuelle nous sommes en procédure de recouvrement de taxes devant la Cour municipale et nous avons reçu des jugements favorables.

M. Jacques Michaud demande ce que l'on entend par terrain privé. Il est propriétaire et il ne me sent pas du tout chez lui. Il n'a pas toujours connaissance de notre présence chez lui lorsque nous faisons nos visites.

R : M. Lethiecq mentionne qu'il est content d'entendre ce commentaire, car effectivement vous êtes chez vous. Cependant, vous vivez en collectivité avec des règles qui viennent encadrer justement ces activités. Si vous voyez un inspecteur municipal, vous n'avez pas le droit de le sortir de votre cour.

M. Michaud mentionne qu'il n'a pas besoin de nous inviter, car nous sommes toujours dans sa cour. Il termine en démontrant son mécontentement au fait qu'il est très difficile de rejoindre la direction générale. Il s'est rendu à La Tuque pour une rencontre avec le directeur général, nous l'avions informé qu'il était présent, mais lorsqu'il y est allé il était absent.

d) Coupe de bois autour de Parent

M. Lethiecq mentionne que sur demande de la conseillère, Mme Lachapelle ce sujet a été mis à l'ordre du jour, car les gens avaient beaucoup de questionnement. M. Proulx devrait être en mesure de répondre à vos questions.

M. Proulx explique que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne vient pas sur place dans chaque secteur pour présenter sa planification. Depuis 2013, toute la planification forestière relève du gouvernement du Québec. Ce n'est pas la Ville ni l'entreprise Rémabec qui prennent les décisions. Nous faisons une demande auprès du gouvernement pour obtenir des explications et pour toute réponse nous recevons une carte. Ce soir, nous allons tenter de vous éclairer un peu sur ce sujet. Une carte est affichée au bureau municipal et nous la trouvons également sur le site Internet mffp.gouv.qc.ca région 04 à l'onglet « forêt », par la suite à « Forêts Québec » ensuite à « accès direct forêts » et cliquez sur « cartes et plans » et sur Mauricie.

M. Lethiecq désire mentionner que l'Association des amis du Lac Mauser s'est impliquée dans le dossier de la planification des coupes forestières en leur faisant part de leurs préoccupations et c'est ce qui se reflète sur la carte. Ils ont obtenu ce qu'ils voulaient, ce qui veut dire que lorsqu'on se tient nous pouvons réussir. D'ailleurs, il tient à féliciter les gens de cette association, car c'est tout en leur honneur.

M. Laval Michaud : dans l'ancienne municipalité de Parent, une délimitation pour les coupes forestières à l'arrière de Parent avait été entérinée par le conseil municipal de l'époque, nous devrions retrouver ces renseignements aux procès-verbaux de la municipalité.

R : M. Lethiecq mentionne que même si la municipalité avait délimité des territoires à l'époque, c'était directement avec les compagnies forestières, mais en 2013 le gouvernement a tout changé et c'est lui qui statue sur la planification, cela ne veut pas dire que des changements ne peuvent être apportés, mais il faut discuter avec l'unité de gestion à La Tuque qui elle se réfère à Trois-Rivières. Par contre, comme je vous l'ai cité plus tôt les gens de l'association se sont pris en main et ils ont obtenu satisfaction.

M Proulx désire mentionner que la planification des coupes forestières indiquées sur cette carte est prévue jusqu'en 2021. Les consultations ont déjà eu lieu pour ce qui est présenté sur ladite carte, mais les prochaines auront lieu en avril prochain. Il ne faut pas hésiter à consulter le site Internet pour obtenir les dates de consultation et c'est également publié dans l'Écho de La Tuque. Si des propriétaires d'un chalet à l'intérieur du secteur se sentent concernés, ils recevront des lettres d'invitations à participer aux consultations.

Nous pouvons suivre la planification des coupes forestières, mais demande ce qu'il en est pour le reboisement.

R : M. Proulx mentionne que la présentation de ce soir représente seulement la planification de la récolte de la forêt. Toutefois, il y a cependant une planification qui est effectuée pour les travaux sylvicoles, mais non désignée sur cette carte.

M. Lethiecq ajoute que nous recevons la planification, ensuite le ministère nous avise des travaux sylvicoles qui seront réalisés. Ce n'est pas nous qui contrôlons et ce sont des exigences du gouvernement. Ce qui inquiète les gens, c'est quel sera leur champ de vision lorsqu'ils seront assis sur leur quai ou leur balcon, soit une butte de sable ou une belle forêt.

M. Éric Chagnon demande si certains types de coupe pourrait se faire pour qu'on puisse récupérer du bois plus près, car il y a eu un incendie dans la partie est et il y a beaucoup de coupe dans la partie ouest donc si nous voulons faire du bois de chauffage nous devons parcourir plus de 20 à 30 kilomètres.

R : M. Lethiecq précise que la forêt est gérée à 100 % par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Comme Ville nous pouvons les interpeller, mais il faut comprendre que si le citoyen se regroupe et est du même avis est bien plus fort que la Ville et je reviens sur l'exemple de l'Association des amis du Lac Mauser.

M. Réjean Laferrière ajoute qu'en effet il demandait une protection de 400 mètres tout le tour du lac, ils ont dû négocier, mais ils ont obtenu ce qu'ils désiraient. Il faut que les gens se réunissent et fassent leurs demandes au ministère, il sera sûrement à l'écoute de leurs demandes.

M. Proulx mentionne que le ministère appelle cela de l'harmonie et non des négociations. Il est certain que pour la production des usines et le citoyen qui ne veut pas qu'on coupe une branche il faut se rencontrer quelque part. Nous ne pouvons pas tout sauver et ils ne peuvent pas tout couper, c'est un mélange des deux.

M. Thouin, souligne qu'il est très impliqué à tout ce qui touche à la forêt et croit que si tous les citoyens, les associations des trappeurs, des pourvoyeurs et les forestiers se regroupaient pour atteindre un équilibre il lui semble que le ministère va se dire bien entendu que tout le monde est d'accord, mais c'est évident que si chacun appelle avec sa petite idée cela ne fonctionnera pas.

M. Lethiecq mentionne que nous devons regarder deux aspects :

- 1) Les gens doivent formuler leurs préoccupations lors des consultations.
- 2) Il y a ce qu'on appelle les tables GIRT, soit les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire où les différents partenaires discutent d'harmonisation.

Pour terminer, il reste qu'à la base que c'est les gens directement concernés qui doivent se regrouper.

e) Loisirs au secteur Parent (patinoire, gymnase, etc.)

M. Lethiecq désire apporter un éclaircissement à ce sujet. Comme vous le savez c'est le Comité des loisirs qui a pris en charge la patinoire naturellement ce qui vient avec, soit son déblaiement et celui des entrées. Nous savons qu'il y a des questionnements sur ce sujet et quant au gymnase c'est toujours M. Éric Chagnon qui s'en occupe. Il y a eu de petits problèmes au début de l'hiver et un manque de bénévole, mais à ce jour tout est rentré dans l'ordre et cela semble bien aller, car les gens se sont pris en main. Un beau travail du comité de loisir et M. Chagnon s'occupe très bien de son côté du gymnase.

f) Club motoneige Alliance du Nord (M. François Thouin)

M. Lethiecq présente M. François Thouin, président du conseil d'administration du Club motoneige Alliance du Nord qui n'est pas un citoyen de Parent, mais il souhaitait se faire connaître de la population.

M. Thouin souligne qu'effectivement il n'est un citoyen de Parent et remercie la Ville de lui donner cette opportunité. Il tient à préciser qu'il n'est pas un nouveau venu dans l'organisation, il était secrétaire du conseil d'administration depuis 2011. Il vient de Sainte-Anne-des-Plaines située au nord de Laval et est également propriétaire de la Pourvoirie Rudy et la Pourvoirie Fer À Cheval. Il est un passionné de la nature et du développement. Les touristes sont habituellement des gens de bonne humeur c'est ce qu'il représente.

Il tient à souligner que Geneviève et André ont accompli un travail remarquable. En tant que secrétaire, le travail semblait anodin, mais une fois sur le terrain il s'aperçoit que c'est différent. C'est beaucoup de temps, de contraintes, de règles et de règlements et surtout c'est beaucoup de respect que l'on doit attribuer au village de Parent. C'est chez vous qu'il faut amener du monde et également permettre que l'industrie du tourisme fonctionne. En tant que président, c'est un peu son rôle de s'assurer que tout est mis en place pour que le tourisme rentre chez vous.

Il trouve ce travail très exigeant. Il pense à M. Péroquin qui a été président pendant plusieurs années et lui lève son chapeau. Également, Geneviève et André durant cinq ans vous avez été bons. Je ne vous dis pas que je suis en train de gâcher cette année, mais je vous dis que c'est quelque chose.

Il tient à remercier la Ville, car il sait que nous sommes très présents pour ce qui est du soutien financier et ce n'est pas toutes les villes qui mettent des sous et c'est bien apprécié. Quand il nous dit merci, cela ne veut pas dire que nous en donnons trop. En région éloignée, nous ne pouvons travailler seuls, il faut s'unir tous ensemble. Cela prend de l'aide du club quad, car nous essayons d'amenuiser les coûts pour l'entretien des sentiers de motoneige et de quad, ce n'est pas facile et remercie Sylvie.

Le début de la saison a été très difficile avec beaucoup de neige pesante donc des kilomètres et des kilomètres avec des arbres couchés dans le sentier qu'on devait couper. Pendant un certain temps, une équipe de douze personnes avec des scies mécaniques travaillait à dégager nos sentiers. Les autres régions étaient aussi bloquées, mais tu as toujours le goût d'être le premier, il n'aime pas être deuxième dans la vie alors il a fait appel à M. Venneman qui est venu avec un bulldozer ainsi nous avons réussi à tout défricher. Il y a eu également d'autres bris majeurs, on s'est réparé on a pris du retard. Ensuite le surfacer acquis par le programme du Pacte rural a été détruit par le feu, mais heureusement l'équipement était assuré. Ainsi nous avons pu faire l'acquisition d'une machine neuve et elle sera affectée pour votre secteur. Des photos seront réalisées et publiées dans l'Écho de La Tuque. Vous avez de quoi être fière, de plus ce sera des gens de Parent qui vont la conduire.

De plus, nous devons être plus actifs sur les réseaux sociaux pour aller chercher le plus de clientèles possible.

Ce matin, il parlait avec M. Frédéric Noël. À l'époque, Geneviève a préparé des documents pour un projet de construction d'un pont qui traverse la rivière Bazin. Il y a eu une petite ouverture possiblement par l'obtention d'une aide financière. Le club en a fait la demande et ce matin nous avons reçu la confirmation que le projet avait été retenu. Il y aura donc construction d'un pont sur la rivière Bazin l'été prochain. Nous avons sollicité de l'aide auprès d'autres partenaires financiers qui ont embarqué dans le projet, Ville de La Tuque encore une fois a répondu et même la région des Laurentides. Le pont va nous donner des semaines de plus pour pratiquer la motoneige au printemps et pour le quad à l'automne.

Son mandat est de travailler fort pour aller chercher encore beaucoup plus de touristes qui viendront visiter notre belle région et faire avancer les projets. Si des gens ont des questions à lui posé, il est très facile à rejoindre. Il remercie les gens de l'avoir écouté.

g) Gestion Rémabec (hébergement Arbec)

M. Lethiecq présente M. Jean Boissonneault. De plus, il précise que lorsqu'on fait une demande de dérogation pour un projet et bien celui-ci peut avoir de l'évolution donc dès que le zonage est autorisé nous pouvons procéder et changer certaines dimensions.

M. Boissonneault mentionne que pour ce qui est de la partie Rémabec cela ne fait pas beaucoup d'années que nous avons fait l'acquisition d'usines de sciage. Ultérieurement, nos opérations étaient en foresterie au sein du groupe Rémabec. Présentement, nous sommes propriétaires de sept scieries, soit en Mauricie, la Côte-Nord et le lac St-Jean. Notre plan d'intégration parfait est situé en Mauricie essentiellement parce que la ressource est disponible, elle est de très bonne qualité. Il va de soi que dans un premier temps il faut assurer la récolte.

À l'heure actuelle, le sciage va très bien à la grandeur du Québec et malheureusement, ce sont tous les sous-produits qui posent problème. Planches, copeaux, sciures et planures, ce sont tous ces produits avec lesquels nous perdons énormément d'argent. Souvent, le défi est de procéder à des investissements pour améliorer la technologie qui va faire en sorte que dans une bille de bois nous sortons le maximum de produit. Il faut trouver la manière de ramener cela de façon linéaire, à savoir prendre le moins de mètres cubes possible pour fabriquer un mille pieds au revendant et fournir un bon produit.

L'avantage en Mauricie, c'est que la qualité du bois est bonne, il est long, droit avec très peu de carie et en plus très peu de sapin. Pour nous Rémabec, ce sont tous ces facteurs qui représentent des éléments prioritaires pour investir dans les endroits qui sont plus faciles à rentabiliser.

Même si notre nom est associé avec le Groupe Saputo, nous sommes quand même limités par certains moyens financiers. Nous avons des choix à faire année après année quand arrive le temps de présenter nos projets au conseil d'administration. Cette année, c'est encore l'usine de Parent qui est priorisée.

Des investissements de l'ordre de 10 M\$ ont été faits durant la dernière année et ce n'est pas du tape à l'œil, soit au niveau de la cour par des travaux de drainage et du pavage qui rallonge la durée de nos équipements, par exemple les chargeurs et bien sûr le centre d'hébergement dont il est question ici ce soir ainsi que de la mise à niveau dans l'usine, soit l'empileuse, les séchoirs, scanneurs.

D'autres projets et des investissements sont à venir de façon plus ou moins indirecte à savoir dans certaines de nos filiales, par exemple RSLB, dans le parc d'équipement et encore de l'amélioration à apporter au niveau de l'usine de Parent, soit augmenter la capacité de séchage, un projet de délattage et pour finir je vous dirai que Pyrobiom représente une perspective bien intéressante pour le développement futur. Tout ceci repose obligatoirement sur la capacité d'aller chercher la récolte, d'amener la ressource et de créer un contexte pour que nos travailleurs aient de l'hébergement, de la nourriture enfin toutes ces choses qui leur sont utiles.

Malheureusement par le passé, c'est nous qui faisons la planification. Alors, en 1994 nous avons établi le camp Kawaie. Nous étions assurés que la coupe de bois se finirait

vers le réservoir Gouin et Clova. Nous venions à Parent de façon sporadique, mais pas aussi souvent qu'actuellement. La construction de la route 25 a été un élément très important pour nous et vous savez qu'entre Wemotaci et Parent c'est nous qui entretenons ce tronçon principalement pour le transport de nos travailleurs par le fait même pour les gens de la communauté de Parent.

Au départ, il avait dit que le campement serait juste pour les travailleurs de l'usine, mais avec différents déplacements que nous avons eus et la stratégie forestière qui a changé, nous avons dû revoir ces conditions. Il est important pour nous d'avoir des lieux d'hébergement à la hauteur de leur attente et également offrir le service de restauration ce qui évite de promener nos gens à la grandeur de la ville.

Donc, cela vous résume un peu notre position et même si je vous donne les détails des différents défis économiques que nous avons à réaliser, je ne crois pas que c'est ce que vous désirez entendre ce soir. Vous savez comme moi que l'hébergement au niveau du tourisme devient un défi majeur. Même si nous voulons amener des foules de gens à un endroit, s'il n'y a pas d'hébergement convenable les gens ne viendront pas.

M. Lefebvre demande si toutes les maisons en location dans le village seront offertes aux touristes.

R : Oui.

M. Jacques Michaud demande ce qu'il adviendra des restaurants ainsi que les autres commerces.

R : C'est clair que par le passé nous avons créé un achalandage et nous en sommes bien conscients. Je dirai que le fait qu'on rapproche nos gens vers le village, nous allons créer une certaine clientèle peut-être pas tous les jours, mais je suis convaincu que nos gens vont sortir à l'occasion pour prendre une bière le soir, etc. Avant la période des Fêtes, nous avons eu une problématique, nous n'avions plus d'endroits où loger nos gens et parfois un travailleur après une journée de douze heures devait attendre une demi-heure pour pouvoir souper, ce n'est pas ce que nos gens veulent et nous les comprenons et nous l'avons pris en considération.

M. Chagnon demande quand est prévue l'ouverture du site. De plus, il se questionne à savoir si du personnel sur place et combien de personnes seront embauchés, car aucun appel d'offres n'a été publié à cet effet à ce jour.

R : Le site devrait être ouvert sous peu possiblement la semaine prochaine. Pour ce qui est des appels d'offres, rien n'est encore décidé, mais je suis convaincu que nous allons prioriser l'embauche des gens de Parent, car avant tout la main d'œuvre en place est de beaucoup préférable. Je n'ai pas de détail, mais je crois possiblement huit à dix personnes devraient être nécessaires au bon fonctionnement du site. Je peux vous donner un exemple, un employé du Lac St-Jean est venu la semaine dernière pour se faire embaucher, après avoir déboursé 350,00 \$ de sa poche pour son transport, sa nourriture et son hébergement il a décidé de rester chez lui.

M. Dupont mentionne que tout à l'heure vous avez parlé du tourisme. Il se questionne à savoir si le tourisme va avoir le droit d'aller manger à ce site qui a une capacité de 200 personnes ou si les restaurants vont s'en charger. Vous dites également que vous n'avez pas encore choisi votre personnel, nous savons que c'est un problème, car nous devons en chercher chaque année et il se demande ce qui va se passer s'il engage notre personnel en place. Il semble qu'il devrait y avoir un consensus à faire tout de suite.

R : Écoutez bien, l'idée n'est vraiment pas de rivaliser avec les commerces déjà existants.

M. Venneman croit que ce que M. Dupont demande, c'est par exemple si un arpenteur qui viendrait pour deux jours à Parent sera-t-il hébergé ou nourri chez vous ou il va manger dans un des restaurants du village.

R : J'aurais tendance à vous dire oui il va être chez nous.

M. Venneman ajoute que cela va devenir néfaste pour nous lorsque le touriste va venir par après. Au moment où vous aviez parti votre projet ce site devait être utilisé seulement que par les employés de l'usine, mais ce dont vous parlez à présent ce sera pour les entrepreneurs, les sous-traitants, les arpenteurs, les chargés de projet en somme tout le monde.

Mme Lachapelle demande la parole. Elle parle en tant que conseillère et non pas comme hôtelière. En effet, elle était là et a entendu la même chose que nous à la réunion. Cette semaine en tant que conseillère, elle a rencontré messieurs Paré et Tremblay et elle leur a fait savoir qu'ils nous avaient bernés nous les gens de Parent et elle-même. Elle a cru ce qu'on lui a dit, soit qu'il avait la volonté de travailler avec la population de Parent alors nous allons voir ce qui va suivre par la suite.

M. Chagnon est d'avis qu'avant de donner son accord à des projets d'une telle envergure, il aurait été préférable de demander des garanties écrites.

R : Mme Lachapelle lui répond qu'il y a eu une tenue de registre pour ce projet et personne ne l'a signé.

Si vous le permettez, M. le maire ajoute qu'il faut que nous regardions cela dans l'ensemble. L'usine a besoin de personnel pour continuer à fonctionner pour cela il lui faut du personnel. La main-d'œuvre qui était disponible en place est en quantité insuffisante pour opérer l'usine. Il faut donc aller chercher de la main d'œuvre à l'extérieur et pour ça il faut être capable de loger adéquatement ces gens.

Mme Millette mentionne que s'il y a de 120 à 150 places d'hébergement cela ne nous amènera pas des familles qui viendront s'installer. Nous avons beau avoir une usine qui vaut des millions, mais on n'a pas d'enfant dans notre école.

R : C'est très difficile d'attirer de la main-d'œuvre spécialisée même dans un milieu comme à La Tuque c'est rendu compliqué.

Mme Guilbeault informe que si elle repart le journal Le Parentois, un organisme à but non lucratif, ils vont avoir besoin d'aide financière et demande s'il acceptait de contribuer.

R : Une demande doit être acheminée directement sur leur site Internet et promet qu'il va faire une intervention pour l'organisme. M Lethiecq ajoute que c'est certain que nous Ville de La Tuque avec le maire, M. Beaudoin nous allons vous supporter. Nous le faisons avec l'ancienne équipe et nous allons continuer.

M. Chagnon demande si le projet de l'usine de bio Masse va fonctionner.

R' : Je ne suis pas habilité à répondre à ces questions, c'est M. Éric Bouchard qui pourrait vous donner ces réponses. Je ne suis pas à l'aise de vous répondre.

Mot de la fin du maire, M. Normand Beaudoin

Le maire, M. Normand Beaudoin désire remercier encore les gens de s'être déplacé en si grand nombre. Il est très content du déroulement de l'assemblée et nous avons discuté

sur plusieurs sujets. Nous allons revenir en mai, mais cela ne veut pas dire d'attendre en mai si nous avons des questions, la conseillère en place est présente pour nous tous.

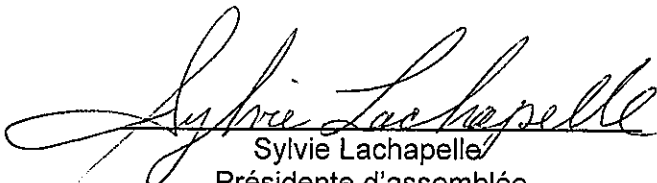
Pour le commentaire émis plus tôt au sujet des familles, il est convaincu que certaines familles des travailleurs viendront s'établir à Parent, il faut juste prendre le temps. Il siège sur quelques comités en lien avec l'industrie de la forêt, cela représente soixante mille emplois dans la province de Québec, dont vous faites partie. Alors encore une fois merci et bonne fin de soirée.

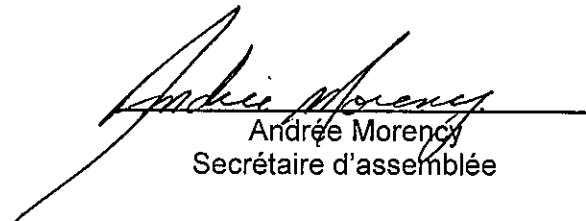
6) **LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Laval Michaud
APPUYÉ UNANIMEMENT
ET RÉSOLU :

QUE la rencontre soit levée à 21 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Sylvie Lachapelle
Présidente d'assemblée


Andrée Morency
Secrétaire d'assemblée